

Collecte des matières résiduelles

Nouvelle réglementation en vigueur dès le 1^{er} avril 2024

Recycler

Jeter

Composter

BACS ROULANTS OBLIGATOIRES POUR TOUS

BAC BLEU
Recyclage



240 ou 360 litres

**BAC VERT
OU NOIR**
Déchets



240 ou 360 litres

**BAC BRUN OU
SAC EN PAPIER**
Compost



80, 240 ou 360 litres

AUTOMATISATION DU SERVICE - COLLECTE MÉCANISÉE

 **Bac conforme**



Prise européenne

Bac non conforme 



Prise américaine

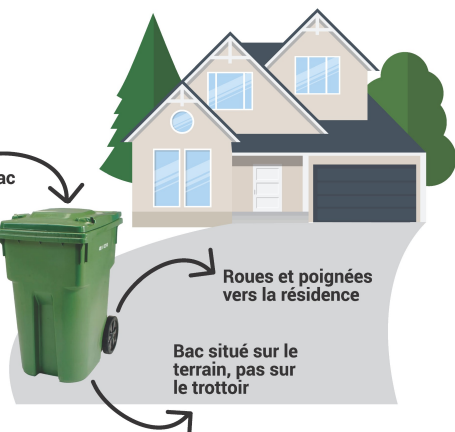


EMPLACEMENT DES BACS ROULANTS

SACS BLEUTÉS/TRANSPARENTS INTERDITS

Les sacs en plastique transparents ou teintés de bleu servant à amasser les matières recyclables seront interdits dès le 1^{er} avril 2024. Que ce soit dans les bacs de recyclage, à côté de ceux-ci ou à nos écocentres, ils ne seront plus acceptés.

- Couvercle fermé
- Aucun objet sur le bac
- Déneigé en hiver
- 1 m. entre les bacs



Des questions ?

Info-Récup : 819 874-VERT
infovert@mrcvo.qc.ca
mrcvo.qc.ca